

Association *S.A.P.E*

N°Siret : 912 089 034 00017



Stop Aux Projets Eoliens

Et

Savoir Apprendre Partager Ecouter

5, rue du château

51230 Pleurs

06.73.52.11.25

Membre du collectif

*Ecep51*



[www.ecep51.fr](http://www.ecep51.fr)

Le 20 avril 2023,

A Pleurs,

Objet : Projet de cartographie régionale des zones favorables au développement de l'éolien (ZFDE)

Madame, Monsieur,

Ces zones favorables au développement de l'éolien sont instaurées pour déterminer les zones propices à l'implantation de parcs éoliens et sont censées contribuer à l'acceptabilité de la population. Or si cette cartographie voit le jour, elle n'épargnera que peu de zones. Le Grand-Est a participé plus que de raison aux énergies renouvelables depuis de très nombreuses années. C'est un massacre de notre territoire qui n'a plus de fin sans égard pour l'humain, la flore et la faune, l'avifaune ni pour l'attractivité touristique et le cadre de vie des habitants.

Je refuse de voir mon territoire continuer à se dégrader au seul profit d'une industrie dévastatrice et pour des intérêts personnels.

D'ailleurs, est-il bien raisonnable de faire cette cartographie uniquement sur l'éolien alors que l'enjeu des énergies renouvelables concerne différentes sources tels que le photovoltaïque, la méthanisation, l'hydraulique etc... ?

Un Atlas des paysages par le département de la Marne doit voir le jour depuis 2021. Qu'apportera-t-il à cette situation ? Puisque quoi qu'il en soit, il ne sera pas opposable tout comme cette cartographie ZFDE.

**Un moratoire** est absolument indispensable pour analyser posément les tenants et aboutissants de cette gabegie.

### ***Zonages environnementaux : La biodiversité est sacrifiée***

- Des zones à enjeux très forts et forts sont rétrogradées de 2 niveaux menaçant ainsi des zones Natura 2000, des espaces naturels et des réserves de la faune sauvage.
- Des axes majeurs de migration sont eux aussi menacés. (Milan royal)
- Des zones humides du SGAGE sont, elles aussi, rétrogradées.

### ***Repowering :***

Un préfet donne son accord à des projets pour des machines de 130/150m et qui par la magie du repowering sont prolongés pour 20 ans avec des machines de 230m. L'impact n'est évidemment pas le même à tout point de vue et notamment au plus près des habitations.

Sachant que les bases d'une machine ne sont pas réutilisables, un 2<sup>ème</sup> socle est nécessaire. Une diminution « imposée » et non pas « suggérée » du nombre de mâts d'1/4 permettrait de consommer moins de terres agricoles.

La loi d'accélération des ENR va engendrer un peu plus le saccage de notre territoire avec un mitage et un encerclement de nos villages et des côteaux Champenois sans respect de la Charte UNESCO.

Pour finir, il est très regrettable que cette consultation « publique » ne rende pas les avis et autres contributions « publiques ». Voici un manque flagrant de transparence de nos institutions. J'espère que de plus en plus d'élus prendront conscience du fiasco environnemental qui nous attend.

Arrêtons ce massacre !

Protégeons notre cadre de vie !

Rendons la terre à l'humain et la biodiversité !

Recevez, Madame, Monsieur, mes respects.

Delphine Aubert pour SAPE